

Le 20 mars 2014

Orientations diocésaines pour le Diaconat permanent

Jésus a institué le ministère apostolique et l'a conféré à ses apôtres qui l'ont transmis à leurs successeurs les évêques. Ceux-ci ont transmis progressivement une part de leur ministère aux prêtres, en vue du sacerdoce, puis aux diacres en vue du service. Très vivant dans les premiers siècles de l'Eglise, le ministère diaconal a disparu depuis le haut Moyen-Âge. En 1965, le Concile Vatican II a décidé sa restauration. Cette restauration est une grâce pour l'Eglise aujourd'hui. Notre diocèse l'accueille dans l'espérance et dans la foi.

Ministère

Le diacre reçoit sa mission de l'évêque dont il dépend directement, même si ce lien avec lui est assuré plus régulièrement par le délégué diocésain au diaconat. Il est souhaitable que le diacre puisse rencontrer l'évêque une fois par an. La mission reçue peut être précisée par une « lettre de mission ».

Quel qu'en soit le contenu, cette mission est engagement au service, lequel s'articule traditionnellement pour le diacre autour de trois pôles : la Parole, la Liturgie et la Charité. Tel est le propre du diaconat. Sa mission ne relève donc pas de la gouvernance pastorale qui est le propre du prêtre.

Il est souhaitable que le diacre soit relié à une équipe, soit une Equipe paroissiale, soit un Conseil pastoral, soit toute autre équipe en lien avec sa mission. Il veillera tout particulièrement à son lien avec les prêtres puisqu'il participe comme lui à la grâce du sacrement de l'ordre. On peut souhaiter que localement prêtres et diacres se retrouvent dans une « équipe ministérielle » de partage et de prière.

Dans l'exercice de son ministère, le diacre doit veiller à faire le point régulièrement avec le Curé de la paroisse où il est en mission; de même, le cas échéant, avec le responsable du service diocésain dans lequel il vit sa mission.

Le diacre veillera aussi à avoir un lien avec la Diaconie diocésaine.

Fraternité

La fraternité qui unit les diacres est d'abord d'ordre sacramentel. La vie de la fraternité prend trois formes :

- Les rencontres plénières, une rencontre annuelle étant présidée par l'évêque. Les autres rencontres sont présidées par le délégué diocésain au diaconat et animées par le coordinateur de la fraternité.
- Les rencontres par secteur, permettant un partage plus direct, la prière et la révision de vie.
- Les rencontres occasionnelles : messe chrismale, ordinations, formation notamment au niveau régional.

Les objectifs des rencontres de la Fraternité sont les suivants :

- Favoriser le ressourcement et le soutien fraternel,
- Développer le dynamisme apostolique des diacres,
- Poursuivre une réflexion et une formation permanente,
- Aider le diaconat à prendre sa place dans l'Eglise diocésaine.

Le coordinateur de la fraternité est nommé par l'évêque à partir d'une liste de trois noms élaborée par les diacres. Par ailleurs, ce coordinateur participe aux réunions du Conseil Presbytéral, aux réunions de la Commission diocésaine du Diaconat ainsi qu'aux rencontres régionales.

Vie spirituelle

La récitation quotidienne de l'office liturgique des Laudes et des Vêpres fait partie de la mission du diacre. Il veillera également à prévoir un temps de retraite annuelle ainsi qu'une rencontre régulière avec un accompagnateur spirituel. Il est souhaitable qu'une retraite diocésaine des diacres soit maintenue chaque année.

Quel que soit l'objet de sa mission, la spiritualité du diacre le portera toujours vers le monde des pauvres, vers ceux qui sont loin ou à la périphérie ainsi que vers les lieux où se prépare l'avenir de l'Eglise et du monde.

Là où c'est possible, le diacre veillera à susciter une interpellation de candidats en vue du diaconat permanent.

Famille

La présence de diacres mariés avec enfants est une richesse pour l'Eglise diocésaine. L'épouse du diacre n'intervient pas dans la place et la mission de son mari, mais elle peut et doit être un soutien pour son ministère. Et si elle a elle-même un engagement en Eglise, ce qui est souhaitable, elle veillera à ce qu'il soit autre que celui de son mari.

Il pourra arriver que des épouses de diacres éprouvent le besoin de se retrouver entre elles pour partager. Cela peut les aider à trouver les moyens d'un bon positionnement.

Fait à Grenoble, le 20 mars 2014.

Jean-François BOLZE
Chancelier

EVÊQUE DE KERIMEL **

* SEL **

* SE

g. d. Keriand

† **Guy de KERIMEL** Evêque de Grenoble-Vienne